

RÈGLEMENT DU PRIX BERNARD DUBOYS DE LAVIGERIE

CONCOURS 2026

1^{re} édition

Article 1. Présentation

En hommage au fondateur de l'Amicale des anciens des missions polaires et australes françaises, (AMAPOF puis AMAEPF), décédé en 2008 il est convenu de créer un Prix annuel : le **PRIX BERNARD DUBOYS de LAVIGERIE**.

Le but est de récompenser un(e) œuvre de l'esprit au sens de l'article 112-2 du droit de la propriété intellectuelle, c'est-à-dire à toute création résultant d'une activité intellectuelle ou artistique spécifiée à l'article 2 dont le sujet ou le thème porte sur les missions qui se sont déroulées dans les Terres australes et antarctiques françaises ainsi que polaires.

Article 2. Nature du projet éligible

Le projet doit contribuer à la mise en valeur de Terres australes et antarctiques françaises ainsi que polaires, des missions scientifiques et techniques qui s'y déroulent ainsi qu'à la vie quotidienne des personnels qui les assurent, à l'amélioration des connaissances des activités maritimes, terrestres ou aériennes et/ou à la protection de l'environnement de ces territoires.

Sont éligibles à ce prix les œuvres littéraires, artistiques, scientifiques, audiovisuelles.

Article 3. Le jury

Le jury comprend les membres du conseil d'administration de l'AMAEPF ainsi que des membres de l'amicale ou des associations partenaires choisis en raison de leurs compétences. Le jury délibère sous la présidence du président de l'AMAEPF.

Article 4. Dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être envoyé sous forme électronique avant le : **1^{er} décembre 2025 à minuit** à : prixamaepf@amaepf.fr avec en objet « Candidature prix BERNARD DUBOYS de LAVIGERIE ».

Le dossier de candidature comprend :

- Une lettre de motivation exposant la démarche et le projet du ou de la candidat (e).
- Un *curriculum vitae*.
- Une copie certifiée sincère de l'œuvre transmise par voie électronique à l'amicale.
- Une copie du dit règlement lu et approuvé.

Le nom du ou de la candidat (e) doit figurer dans le titre de tout document qui sera transmis par le ou la candidat(e).

Article 5. Décision du jury

Le jury appréciera souverainement l'éligibilité du projet. Le candidat recevra une confirmation de l'autorisation de son œuvre à concourir dans l'une des catégories prévues à l'article 2 par voie électronique.

Le jury appréciera souverainement les qualités artistiques, techniques ou scientifiques du projet ainsi que l'originalité du projet présenté.

Le projet présenté par le candidat doit répondre et mettre en exergue les valeurs portées par l'AMAEPF, notamment la préservation de la mémoire et du patrimoine des Terres australes et antarctiques françaises ainsi que polaires.

Le jury pourra convenir d'un entretien avec les candidats pour leur permettre de présenter leurs motivations et leur projet professionnel.

Le jury se réunira autant de fois qu'il le jugera nécessaire. Ses délibérations se tiendront à huis clos, et aucun compte rendu ne sera disponible. Il n'aura pas à justifier ses décisions qui seront également sans appel.

Au terme de ces délibérations, le jury pourra décider de partager le prix.

Le jury se réserve la possibilité de ne pas remettre de prix, si aucun des projets examinés ne lui semble le mériter.

Article 6. Le prix

Le ou la Lauréat (e) pourra se prévaloir du PRIX BERNARD DUBOYS de LAVIGERIE.

Le prix consiste en :

- Une allocation financière de mille (1 000) euros.
- Une adhésion de 2 ans à l'AMAEPF permettant d'être destinataire de la *Revue australe et Polaire*.
- Une publication du projet récompensé sur le site de l'AMAEPF. Le projet sera identifié comme étant récipiendaire du PRIX BERNARD DUBOYS de LAVIGERIE 2025 décerné par l'AMAEPF. L'AMAEPF communiquera également dans la *Revue australe et polaire*, le résultat du prix ainsi que via ses réseaux sociaux.

Article 7. Modalités d'annulation du présent concours

L'AMAEPF se réserve le droit, si les circonstances venaient à l'exiger, de modifier, voire annuler le présent concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée, à quelque titre que ce soit.

Article 8. Publication du règlement

Ce règlement est disponible sur le site internet de l'AMAEPF. <https://www.amaepf.fr/actu-amaepf/amaepf-concours-bernard-dubois-de-lavigerie>

Il sera également transmis à toute personne en faisant la demande par voie électronique à : prixamaepf@amaepf.fr

Je reconnais avoir lu et approuver ce règlement.

Fait à le

Signature :